



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 50492

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Ils constituent le cœur de notre système de sécurité civile. Or il apparaît que leur nombre est en constante baisse depuis une dizaine d'années. Cette crise de l'engagement se manifeste par le vieillissement des volontaires et la très forte baisse du nombre des jeunes sapeurs-pompiers. En effet, s'agissant des jeunes, deux sur trois ne deviennent pas pompiers. Reconnaisant, lors du congrès des sapeurs-pompiers de France au mois d'octobre 2008, que le « volontariat n'échappe pas aux profondes mutations sociales, économiques et culturelles de notre pays », elle a annoncé la mise en place d'une commission « ambition volontariat » chargée de mener une « réflexion pragmatique et prospective pour encourager et consolider le volontariat ». Par conséquent, il souhaiterait savoir si cette commission a rendu ses conclusions et quelles mesures elle entend prendre pour régler ce grave problème à très court terme, notamment dans le domaine de la formation.

Texte de la réponse

Les collectivités locales et l'État, notamment au travers de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et du plan d'action signé avec les employeurs des sapeurs-pompiers volontaires, en 2006, ont déjà cherché à apporter des réponses tangibles au phénomène de baisse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires. Pour autant, il est impératif d'asseoir le volontariat dans la durée et de ne pas réduire son soutien à des mesures conjoncturelles, aussi pertinentes et nécessaires soient-elles. L'objet de la commission ambition volontariat installée le 2 avril 2009 est précisément d'apporter une vision prospective. Cette commission est composée de l'ensemble des acteurs concernés : parlementaires, élus locaux, sapeurs-pompiers volontaires, employeurs, universitaires. Sa présidence a été confiée par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à M. Luc Ferry, président délégué du conseil d'analyse de la société. Elle appuiera notamment ses travaux sur une étude sociologique, actuellement menée dans huit départements et qui permettra de donner la parole à plusieurs centaines de sapeurs-pompiers volontaires, d'élus locaux ou d'employeurs et d'analyser en profondeur le volontariat, ses forces et ses faiblesses pour les années à venir. La commission doit rendre son rapport en septembre 2009. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a souhaité que ce rapport propose les bases d'une charte du volontariat, qui constituera, jusqu'à l'horizon 2020, un guide pour les politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50492

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5073

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7938